

RAPPORT D'ACTIVITE 2019
SAVS
PASSERELLE POUR L'EMPLOI
LOIRE ATLANTIQUE

Les éléments présentés dans ce rapport viennent en complément de la trame de présentation de l'activité du service proposée par le Conseil Départemental.

I/ PERSONNES ACCOMPAGNEES

TYPOLOGIE DE LA POPULATION

Le SAVS est agréé pour 26 places. En file active, le SAVS-Passerelle pour l'emploi a accompagné **43 personnes** au cours de l'année 2019.

- **31 personnes** accompagnées par le SAVS de Passerelle pour l'emploi, en parallèle de leur accompagnement vers le milieu ordinaire de travail par **l'ESAT hors les murs**.
- **12 apprentis** accompagnés par le SAVS Appui à l'apprentissage.

A/ Répartition par âge des personnes accompagnées

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
20 – 29 ans	14	58.5%	12	63%	26	60.5%
30 – 39 ans	5	21%	2	10.5%	7	16%
40 – 49 ans	3	12.5%	3	16%	6	14%
50 – 59 ans	2	8%	2	10.5%	4	9.5%

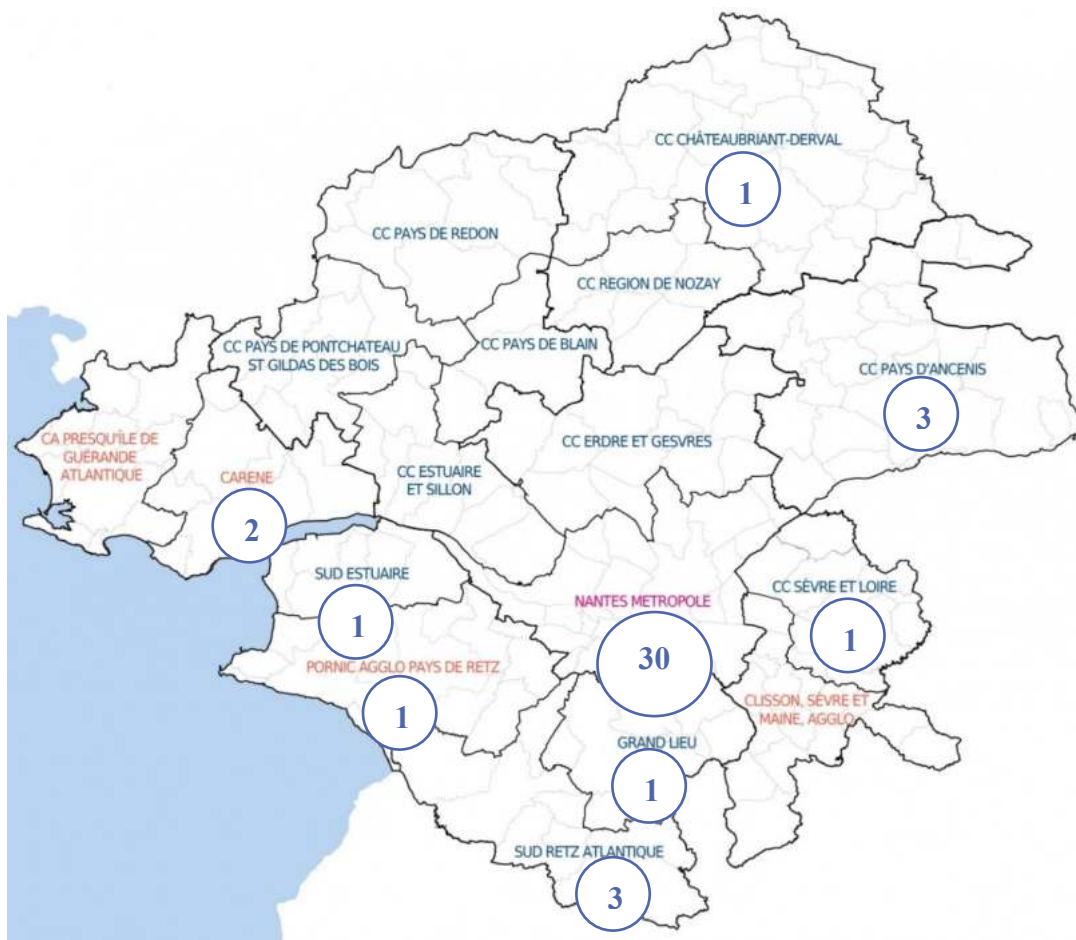
TOTAL	24	100%	19	100%	43	100%
-------	----	------	----	------	----	------

AGE MOYEN	31.44		31.77		31.58	
-----------	-------	--	-------	--	-------	--

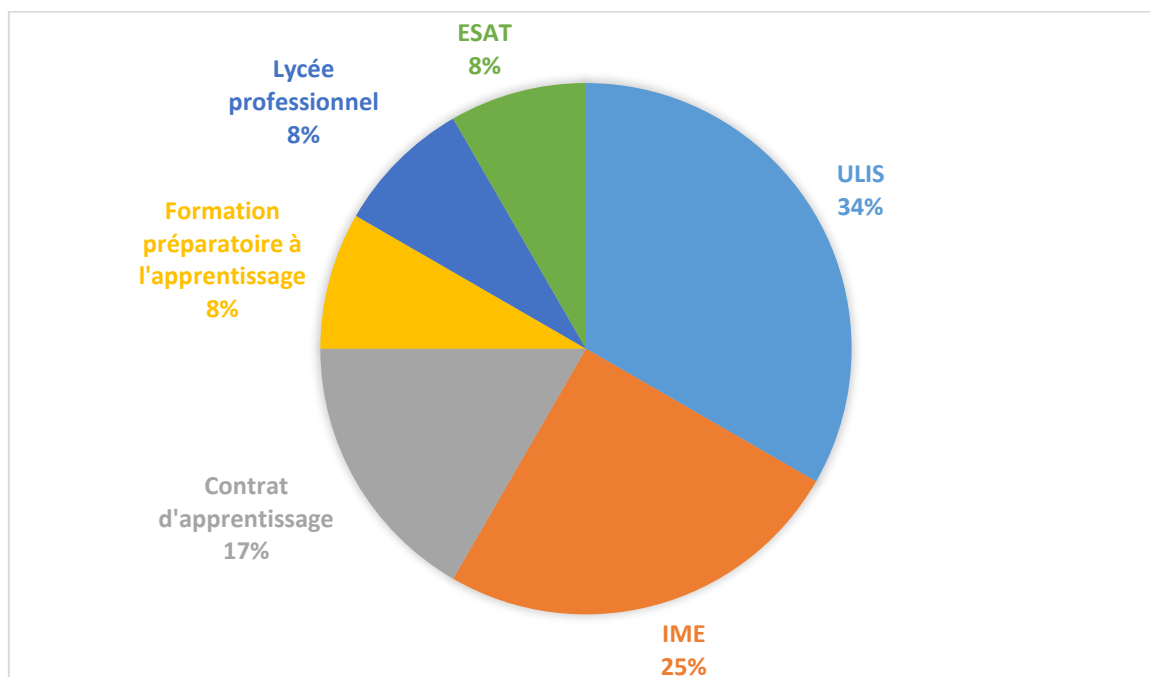
B/ Répartition des personnes par mesure de protection

	Sans protection	Mesure de protection		
		Curatelle simple	Curatelle renforcée	Tutelle
Hommes	16	1	7	0
Femmes	14	1	4	0
Total	30	2	11	0
43				

C/ Répartition géographique



D/ Origine des apprentis



Avant leur entrée dans le service, **trois apprentis** bénéficiaient d'un suivi par un SESSAD. Le SAVS de Passerelle pour l'emploi a pris le relai de l'accompagnement des jeunes pour éviter toute rupture d'accompagnement lorsqu'ils ont atteint l'âge de vingt ans.

E/ Diplômes préparés

Intitulé du diplôme	Apprentis
CAP Agent Polyvalent de Restauration	5
CAP cuisine	5
CAP maçon	1
Certificat de spécialisation : restauration de collectivités	1

Les apprentis sont répartis dans 3 Centres de Formation des Apprentis : CIFAM de Sainte Luce, CFA Jules Rieffel site de Saint Herblain, CFA du Bâtiment de Saint Herblain.

F/ Origine des candidats ESAT

A noter que les personnes suivies par le SAVS ayant une orientation ESAT viennent toutes de l'ESAT hors les murs car il s'agit par cet accompagnement social d'étayer l'accompagnement professionnel pour l'accès à l'emploi en milieu ordinaire et la sécurisation du parcours pendant 2 ans après la signature d'un CDI.

II/ PARTICIPATION ET DROIT DES USAGERS



A/ Le projet de service

Au cours des années 2018 et 2019 le service Passerelle pour l'emploi a travaillé sur la réactualisation de son projet de service afin de définir les grandes orientations stratégiques pour les cinq prochaines années.

Le fruit du travail réalisé a été présenté et validé par les candidats du service en décembre 2019. Le projet de service réactualisé poursuivra les différentes étapes du processus de validation associative dans le courant du premier semestre 2020.

Trouver ou retrouver un travail, avoir le sentiment de réussir quelque chose, pouvoir bien employer ses capacités, développer ses compétences professionnelles, obtenir une qualification, sortir du « monde » du handicap, obtenir une reconnaissance sociale au-delà de la reconnaissance MDPH de travailleur handicapé, telles peuvent être les ambitions des personnes qui frappent à la porte du service **PASSERELLE POUR L'EMPLOI**.

Le service **PASSERELLE POUR L'EMPLOI** accompagne **VERS** et **DANS** l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap : handicap mental, psychique, personnes présentant des troubles autistiques, troubles Dys.

Il vise l'accès ou le retour à l'emploi pérenne en entreprise.

Le service Passerelle pour l'emploi s'est construit au fil du temps autour de 4 types d'agrément :

En 1999, création d'un **ESAT hors les murs**

En 2008, création du **Service d'accompagnement à la Vie Sociale (SAccSoE)**

En 2009, création du SESSAD **appui à l'apprentissage (DIAPSAH)**

En 2017, création du dispositif **Emploi accompagné : Handi'coach 44**, co-porté par l'Adapei 44 et le GIRPEH des pays de la Loire

Il couvre l'ensemble du département de la Loire Atlantique

Il est intégré au Contrat d'Objectifs et de moyens (CPOM) de l'Adapei 44

Le dossier du SAVS-Passerelle pour l'emploi comprend 2 entités regroupées :

- ◆ Le **SAVS SAccSoE** qui accompagne depuis 2008 les personnes handicapées engagées dans une démarche d'insertion professionnelle en milieu ordinaire, orientée par la CDAPH en ESAT et accompagnées parallèlement par l'ESAT hors les murs. **20 places financées par le Conseil Départemental.**
- ◆ Le **dispositif d'appui à l'apprentissage DIAPSAH** qui concerne des apprentis reconnus travailleurs handicapés avec une notification SAVS, avec ou sans notification ESAT ; **6 places supplémentaires** financées depuis 2012, rattachées au SAVS SAccSoE. Ces 6 places équivalent à un nombre supérieur d'accompagnement au regard de la spécificité du dispositif.

Pour les **26 places financées**, **43 personnes ont pu être accompagnées**. Soit un coefficient d'accompagnement de **1.65 par rapport au nombre de places financées** et un **taux d'occupation de 112%**.

L'accompagnement social proposé par le **SAVS-SAccSoE** et l'accompagnement socio-professionnel du **SAVS-DIAPSAH** prennent la forme d'actions individuelles au regard des besoins des personnes accueillies et d'actions collectives.

Accompagnement individuel :

Sur la base des projets personnalisés d'accompagnement, il s'agit principalement de travailler les questions liées à :

- ◆ La **mobilité** : pour être autonome pour se rendre sur son lieu de travail et, selon les projets professionnels, aider à passer le permis de conduire

- ◆ La **vie professionnelle** : aider à la compréhension du monde du travail, développer l'autonomie sur le poste de travail, sensibiliser le maître d'apprentissage aux conséquences du handicap, rechercher des solutions aux difficultés rencontrées, ...
- ◆ La **formation** : aider à faire le lien entre les apprentissages au CFA et la mise en pratique en entreprise
- ◆ La **santé** : accompagner les démarches vers un suivi adapté. Réaliser des actions de prévention.
- ◆ L'**autonomie** : accompagner le développement de l'autonomie dans le logement, favoriser l'apprentissage des démarches administratives
- ◆ L'**expression** : parler de ses difficultés, de ses ressentis
- ◆ La **temporalité** : concilier les temps de la vie personnelle, professionnelle, de formation
- ◆ L'**adaptation à l'environnement, aux changements** : aider à la compréhension, à la médiation et au positionnement personnel face à des situations problèmes avec la famille, les collègues, les amis, les voisins...

Accompagnement collectif :

Des activités collectives sont proposées régulièrement aux bénéficiaires du service. Elles peuvent prendre la forme d'activités de loisirs, physiques ou culturelles ou encore de groupes d'expression, de sensibilisation à la citoyenneté, à l'environnement, à la prise en charge de sa santé. Elles ont pour objectif de :

- ◆ Lutter contre l'isolement, parfois accentué par la démarche d'intégration en entreprise,
- ◆ Travailler sur les codes sociaux indispensables pour intégrer le milieu ordinaire
- ◆ Travailler sa relation à l'autre
- ◆ Renforcer l'estime de soi

L'intégration des candidats dans l'effectif du service fait suite à un entretien d'admission pendant lequel sont remis ou complétés les éléments suivants :

- ◆ Le Document Individuel de Prise en Charge
- ◆ Le livret d'accueil
- ◆ La charte des droits et libertés
- ◆ L'autorisation du droit à l'image
- ◆ Le Dossier de Liaison d'Urgence
- ◆ Le règlement de fonctionnement

Pour l'entreprise, l'accompagnement est une aide à l'alternance pour :

- ◆ Sensibiliser le maître d'apprentissage et les collègues du jeune au handicap et à sa prise en compte
- ◆ Soutenir le maître d'apprentissage pour favoriser la montée en compétences
- ◆ Identifier les axes de progressions et les points à améliorer pour construire une progressivité dans les acquis professionnels
- ◆ Rechercher des solutions si des difficultés apparaissent

B/ CVS et autres instances d'expression des personnes accompagnées

Compte tenu du fonctionnement du **SAVS Passerelle pour l'emploi**, milieu ouvert et périmètre d'intervention départemental, la participation sous une forme représentative est difficile à mettre en place ; les personnes accompagnées ne se côtoyant pas régulièrement. Comme le permet la loi, le service a trouvé des formes de participation et d'expression plus directe.

- Une participation collective, sous la forme de groupes d'expression :
 - Une fois par mois, l'ensemble des personnes accompagnées par le service Passerelle pour l'emploi est invité à participer à un groupe d'expression appelé « **café citoyen** ». L'objectif est de pouvoir collectivement décrypter l'actualité, mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions ou échanger sur le monde du travail. Les personnes choisissent elle-même les sujets dont elles souhaitent débattre. L'activité est encadrée par deux professionnels du service.
 - A raison de deux fois dans l'année, les parents des apprentis accompagnés par les SESSAD et SAVS Apprentis sont invités à participer à un temps de rencontre et d'échanges appelé « **Rendez-vous des parents** ». L'opportunité est donnée aux parents de partager leurs interrogations, leurs doutes mais aussi leurs espoirs concernant l'insertion de leur enfant dans le monde du travail. Ces temps d'expression sont animés par une professionnelle du service et un psychologue du service d'aide aux aidants de l'Adapei 44.
Ces temps de rencontre avaient pour thèmes :
 - « *L'entrée dans le monde du travail : Quels effets pour votre fils/fille, pour vous et pour la famille* »
 - « *Après l'apprentissage : Quelles possibilités ? Comment s'y préparer ?* »
- Des réunions d'expression dédiées à la vie du service (avant l'été, période pendant laquelle les activités collectives sont renforcées, et en fin d'année, à l'occasion d'un bilan des actions proposées).
- Des temps de valorisation du parcours d'apprentissage :
A l'issue des dernières épreuves de l'examen, en fin de contrat d'apprentissage, un temps convivial est organisé au service Passerelle pour l'emploi afin de féliciter les apprentis pour le chemin parcouru et les efforts consentis. Chaque jeune peut y inviter son maître d'apprentissage, ses parents ainsi que les professionnels qui ont soutenu l'élaboration du projet professionnel en amont du contrat.
- Des temps de valorisation du parcours d'insertion à la signature d'un contrat de travail pérenne :
La signature d'un CDI avec une entreprise représente un aboutissement pour les personnes accompagnées. Ce moment arrive, bien souvent après un parcours ponctué de hauts et de bas, de nombreuses tentatives avant de trouver le bon poste de travail dans la bonne entreprise. Chaque réussite d'insertion est toujours le fruit d'importants efforts pour s'adapter aux attentes du monde de l'entreprise. Fêter la signature du CDI, avec la famille, le tuteur, les collègues, les professionnels d'accompagnement est un moment de reconnaissance pour la personne accompagnée qui participe au développement de l'estime de soi. L'occasion permet aussi de valoriser l'investissement de l'entreprise et de l'encourager à inviter ses partenaires économiques à s'engager, à leur tour, dans l'intégration de personnes en situation de handicap.

III/ PARTENARIATS ET COOPERATIONS

Résolument tourné vers l'extérieur, le service Passerelle pour l'emploi a développé un réseau partenarial conséquent et diversifié.

Parce que les personnes accompagnées font le choix du milieu ordinaire de travail, nous nous devons de nous inscrire dans une démarche tournée vers un panel le plus large possible de dispositifs de droit commun.

Par conséquent, le service Passerelle pour l'emploi ne cherche pas à créer en interne les ressources dont les personnes accompagnées pourraient bénéficier, mais au contraire, le service s'efforce de mobiliser les acteurs et les dispositifs extérieurs en fonction des besoins identifiés, assurant la continuité de la démarche de soin, même après la fin de l'accompagnement.

A/ Accès aux soins

Dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle, les personnes accompagnées peuvent traverser des périodes délicates de leur existence où les transitions sont multiples : passage de la scolarité au monde du travail, d'une période d'inactivité à la perspective d'une expérience en entreprise, du domicile familial à un début d'autonomie. Autant de sources potentielles de fragilisation, renforcée par la vulnérabilité générée par le handicap.

Prendre soin de soi est rarement une démarche spontanée de la part des personnes en situation de handicap qui mesurent parfois peu l'impact de leur sommeil, de leur alimentation, de leur hygiène sur leur qualité de vie personnelle et professionnelle. Par conséquent, une attention particulière est portée à ces questions essentielles dans la réussite du parcours. Afin d'identifier d'éventuelles fragilités, de sensibiliser à l'importance d'un suivi médical régulier et d'une hygiène de vie de qualité, un bilan de santé peut être proposé dans l'un des **centres d'examen de santé** du département.

Afin de sécuriser le parcours professionnel, des liens réguliers s'établissent avec les **médecins traitants** notamment dans le suivi des demandes d'aménagements d'examen en compensation du handicap ou dans les demandes de renouvellement de notifications instruites auprès de la CDAPH.

Il y a encore quelques années, les partenariats avec le secteur sanitaire étaient sporadiques et difficiles à mettre en œuvre. Aujourd'hui et de plus en plus, une relation étroite se développe avec le secteur de la psychiatrie. Chacun prend conscience que, dans l'intérêt des personnes en situation de handicap psychique, les liens entre les professionnels de santé et les professionnels du secteur médico-social, participent à la sécurisation des parcours, la cohérence de l'accompagnement et plus globalement au bien être des personnes. Selon les besoins, des contacts directs ont lieu avec les professionnels de santé (psychiatres libéraux, professionnels de la fonction publique hospitalière) sous forme d'échanges téléphoniques, mail ou encore lors de synthèses. Ces liens ne s'instaurent qu'avec l'accord préalable et la présence de la personne accompagnée qui est amenée, si elle le souhaite, à organiser, coordonner et animer les rencontres.

Formalisé par la signature d'une convention de partenariat en 2017, le rapprochement du service Passerelle pour l'emploi avec le **CRESERC** (Centre de référence en soins d'éducation thérapeutique et de remédiation cognitive) s'est poursuivi tout au long de l'année 2019.

Ce service du CHU dispense des soins psychiatriques ambulatoires, permettant aux personnes en situation de handicap psychique de « *mieux connaître ses ressources et accepter ses limites* », « *favoriser leur rétablissement et leur insertion dans la société* ».

Le CRESERC propose des bilans d'évaluation et coordonne des soins sur des programmes thérapeutiques visant à permettre aux personnes de compenser en partie les déficits générés par le handicap psychique.

Au regard des besoins et problématiques des apprentis, des mises en relation peuvent être proposées vers des structures spécifiques comme la **Maison Des Adolescents** qui offre un lieu d'écoute et peut favoriser l'expression d'une souffrance psychologique.

Le service passerelle pour l'emploi a renouvelé en 2019 la convention de partenariat avec l'association **Alter soin pour tous 44**.

Celle-ci propose un espace de soins pluridisciplinaires dédié aux médecines alternatives reconnues par l'OMS. Elle permet à des personnes aux revenus modestes d'accéder à des soins alternatifs, à des actions de prévention et de promotion de la santé.

L'objectif est de favoriser le bien être, la valorisation, l'apaisement des personnes accompagnées et sécuriser ainsi les parcours socio- professionnels. Des séances individuelles peuvent notamment être proposées aux apprentis pour répondre à leur difficulté à gérer le stress provoqué par l'approche des examens.

→ **14 personnes** tout au long de l'année ont pu bénéficier de séances individuelles ou collectives, en partenariat avec l'association Alter soin pour tous.

B/ Mobilité

Les personnes accompagnées par le service sont nombreuses à projeter de passer le permis de conduire et expriment le souhait de s'inscrire en auto-école (ils savent que la mobilité est un critère essentiel à la réussite de leur projet d'insertion en milieu ordinaire).

Les conséquences du handicap des personnes accompagnées par le service Passerelle pour l'emploi (difficultés de concentration, d'attention, d'apprentissage, manque de réactivité, d'analyse, de discernement) les rendent bien souvent plus vulnérables vis-à-vis des dangers de l'utilisation de la route et ont pour conséquences des difficultés importantes dans les apprentissages nécessaires à l'obtention du permis de conduire.

Afin de soutenir la découverte ou l'apprentissage du code de la route, le service Passerelle pour l'emploi s'est doté de matériels pédagogiques de l'ENPC (Editions Nationales du permis de Conduire).

Avec l'aide de ces outils, lors de séances individuelles, Il peut s'agir de soutenir l'appropriation du vocabulaire inhérent à l'usage de la route ou permettre à la personne accompagnée de mesurer le travail à fournir dans le processus de préparation de l'examen. Un accompagnement à la mise œuvre d'une séance d'évaluation des capacités d'apprentissage du code de la route et de la conduite peut être proposé auprès d'une autoécole partenaire.

Les personnes accompagnées peuvent aussi bénéficier d'une médiation avec l'autoécole où ils s'inscrivent, afin de sensibiliser à leurs difficultés spécifiques d'apprentissage.

IV/ LES POINTS FORTS DE L'ACTIVITE ET EVENEMENTS DE L'ANNEE

A/ Appropriation de la démarche d'accompagnement

Deux fois par an, à destination des personnes venant d'intégrer l'ESAT hors les murs, une formation de quatre jours est organisée, intitulée « **Milieu ordinaire, ce qu'il faut savoir, comment se préparer ?** ».

Cette formation permet aux personnes de mieux appréhender les spécificités de l'accompagnement de Passerelle pour l'emploi à travers un programme de formation qui aborde :

- Les différences entre le secteur protégé et le milieu ordinaire de travail,
- Les relations au travail
- L'univers de l'entreprise
- Les différents contrats de travail
- L'hygiène et la sécurité au travail
- Le parcours d'insertion professionnel

Cette formation prévoit également une visite d'entreprise, une présentation du service d'accompagnement social de Passerelle pour l'emploi et l'intervention de personnes accompagnées par le service qui viennent témoigner de leur parcours d'insertion professionnelle.

Afin de maintenir la dynamique apportée par le travail collectif, environ trois semaines après cette formation et à destination du même groupe de personnes, un atelier collectif de deux jours est proposé. L'atelier « **Bien dans sa vie, bien dans son travail** » fixe les objectifs suivant :

- Sensibiliser les candidats à l'équilibre alimentaire, à la prise en compte de sa santé
- Faciliter l'organisation personnelle dans un contexte professionnel
- Prendre conscience de l'importance de la qualité des relations au travail
- Apprendre à gérer son stress
- Travailler en groupe
- Développer son autonomie (administrative, transport)

Le programme d'activités prévoit un atelier culinaire, de l'information sur l'équilibre alimentaire, une séance collective de diététique auprès de notre partenaire, Alter soin. Un travail individuel et collectif de réflexion sur les relations au travail, un travail sur la mobilité et le développement des capacités d'autonomie dans les démarches administratives, des activités de dynamisation et de relaxation, une visite de « **l'Eco appart** » à Nantes, dont la mission est de sensibiliser aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement.

Par ailleurs des personnes accompagnées par le service viennent présenter à leurs nouveaux collègues, les activités collectives récurrentes proposées par le service : le « Café citoyen », et l'activité auto-gérée « Bougeons ». Cette action permet de favoriser l'inter connaissance des personnes accompagnées et amorce une volonté de partage d'expérience et de pair aidance.

→ Ces deux actions collectives illustrent auprès des personnes accompagnées, la complémentarité des prestations d'accompagnement qui leur sont proposées (accompagnement social et collectif).

12 personnes, nouvellement accompagnées par l'ESAT de Passerelle pour l'emploi ont participé à ces actions collectives

B/ Information auprès des jeunes scolarisés en ULIS, de leur famille

Comme désormais chaque année, à la demande des enseignants d'ULIS d'un lycée de Saint Nazaire, le service Passerelle pour l'emploi a été sollicité pour participer à une réunion d'information à destination des élèves d'ULIS, de leurs parents et des professionnels d'encadrement, dont le thème était « **Comment construire son parcours de formation vers l'emploi ?** ».

Lors de cette réunion ont été présentés les dispositifs spécialisés ou de droit commun et les établissements ou services médico-sociaux qui peuvent accompagner la construction d'un projet professionnel adapté et assurer un accompagnement dans l'emploi en milieu ordinaire de travail ou en milieu protégé.

A savoir ; les SIPFP, les dispositifs ULIS lycée, le service jeunes du GIRPEH, la démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap dans les CFA, les prestations d'accompagnement de Passerelle pour l'emploi et en particulier le dispositif d'appui à l'apprentissage de l'Adapei 44.

C/ Participation aux événements « Emploi » du territoire

Comme chaque année, le service Passerelle pour l'emploi a participé au « **Printemps de l'alternance** » organisé par la Mission Locale de Nantes Métropole. Il s'agit d'un salon professionnel à destination des jeunes en réflexion sur un projet de contrat en alternance ou en recherche active d'un employeur. Il permet d'obtenir de l'information et des conseils dans la construction du projet et de rencontrer des entreprises en phase de recrutement de futurs alternants. Le service Passerelle pour l'emploi participe systématiquement à ce salon afin de présenter aux jeunes et aux conseillers en insertion professionnelle de la Mission Locale, le dispositif d'appui à l'apprentissage.

Le dispositif d'appui à l'apprentissage de Passerelle pour l'emploi n'a pas pour vocation d'accompagner les candidats dans leurs démarches de recherche d'un maître d'apprentissage. Cependant, afin faciliter la concrétisation du projet de contrat en alternance, nous avons proposé à un groupe de candidats (certains accompagnés mais ayant le souhait de poursuivre sur un nouveau contrat, d'autres encore scolarisé et en recherche d'emploi) de participer à une « **Matinale Emploi Handicap : spéciale alternance** » organisée par la mission handicap de la **Confédération des PME de Loire Atlantique**. Il s'agit de favoriser le rapprochement du réseau d'entreprises de la CPME avec les chercheurs actifs d'emploi, en situation de handicap. Des simulations d'entretien d'embauche permettent aux futurs alternants d'obtenir des conseils de responsables d'entreprises sur leurs outils de recherches d'emploi et leur argumentaire pour valoriser leurs capacités ou compétences, leurs parcours et motiver leur choix professionnel. La rencontre se déroule autour d'un petit déjeuner, dans un état d'esprit positif, valorisant et sans jugement.

D/ Loisirs, culture, sports

Des activités collectives sont très régulièrement proposées. Un programme d'activité est à la disposition des personnes accompagnées qui peuvent également faire des propositions d'activités et être partie prenante dans l'organisation de celles-ci. Les activités ne sont pas obligatoires. Il est demandé aux personnes intéressées par une activité de s'y inscrire et d'éviter de se désengager au dernier moment. Ces activités favorisent une dynamique positive, permettent de développer le pouvoir d'agir des personnes, de travailler la confiance en soi, l'inscription dans un collectif autant d'atouts transférables dans un collectif de travail.

Exemples d'activités collectives proposées en 2019 :

Activités de loisirs	Pique-nique en bord de Loire
	Terra Botanica
	Bowling
	Atelier culinaire
	ZOO
Activités culturelles	Exposition « Rock ! une histoire nantaise » au château des ducs de Bretagne
	Les machines de l'île
	Visite du Centre Scientifique et technique du bâtiment
Activités de sensibilisation à l'environnement	Exposition « La mer XXL » au parc des expositions de la Beaujoire
	La maison de la rivière à Montaigu
Activités sportives	Compétition de street board
Activités de sensibilisation à la citoyenneté	Visite du tribunal d'instance de Nantes

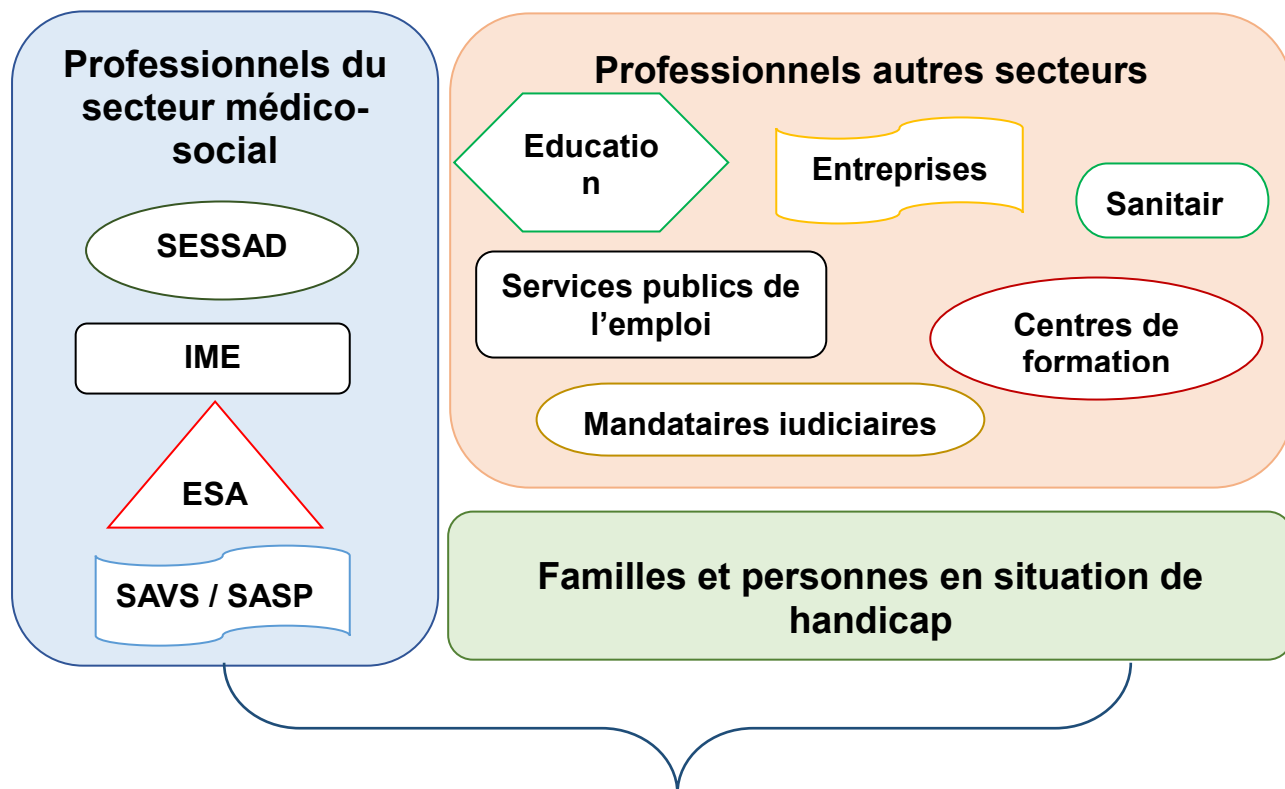
En plus des activités organisées par le service et à l'initiative des personnes accompagnées dans une **démarche de développement du pouvoir d'agir**, des temps de rencontre sont proposés en dehors du service et en dehors de notre accompagnement dans le cadre d'un projet initié en 2017 et baptisé « **Bougeons** ». L'objectif de cette démarche est de permettre de **rompre l'isolement** en facilitant les liens en dehors du service à travers des activités physiques, de loisir ou de convivialité accessibles à tous.

Dans ce cadre, une réunion mensuelle est organisée par un groupe de personnes accompagnées pendant laquelle est décidé un planning d'activités.

V/ PASSERELLE POUR L'EMPLOI « SERVICE RESSOURCE »

Par son expertise, à la fois sur le champ du handicap et des dispositifs de droit commun, le service Passerelle pour l'emploi est identifié comme « service ressources » sur les questions des passages entre le secteur du handicap et le monde du travail.

Par conséquent, le service Passerelle pour l'emploi est sollicité régulièrement par des :



25 interventions réalisées au cours de l'année

Nature des sollicitations

- ✓ Aide à l'orientation professionnelle
- ✓ Information sur les orientations MDPH
- ✓ Conseils sur les accompagnements médico sociaux et de droit commun
- ✓ Information sur les orientations post ULIS et lycée professionnel
- ✓ Conseils à la recherche d'emploi

Modalités d'interventions

- ✓ Entretiens conseils
- ✓ Entretiens téléphoniques
- ✓ Participation aux ESS
- ✓ Interventions en équipes pluridisciplinaires

VI/ LES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPEES

L'équipe est composée d'**3,1 ETP**

A/ Moyenne d'âge

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
20 - 29 ans	0	0%	0	0%	0	0%
30 - 39 ans	0	0%	1	16.6%	1	12.5%
40 - 49 ans	0	0%	1	16.6%	1	12.5%
50 - 59 ans	2	100%	4	66.6%	6	75%
TOTAL	2	100%	6	100%	8	100%
AGE MOYEN	54 ans		51ans		52 ans	

B/ Mouvement du personnel

	Année 2019		
	Personnel administratif	Personnel d'accompagnement	Autres personnels
Salariés ayant quitté l'établissement	1	1	0
dont : départ en retraite	0	0	0
dont : démission	0	1	0
dont : Fin de contrat	1	0	0
dont : licenciement	0	0	0
dont : congés sabbatique	0	1	0
dont : mutation interne à l'association	0	0	0
Départs en retraite programmés	0	0	0
Absences pour maladie (en jours)	39	23	0

La professionnelle d'accompagnement a quitté le service pour prendre la fonction de coordinatrice départementale du dispositif d'apprentissage des personnes handicapées.

C/ Formation continue

Intitulé	Organisme	Durée	Professionnels concernés
Formation Pair Aidance	A2C44	1 jour	2
Renouvellement Sauveteur Secouriste du Travail SST	Adapei 44	1 jour	1
« La personne accompagnée co-actrice de son projet de vie : reconnaissance de l'usager expert, auto-détermination, éducation thérapeutique »	INFO SANTE	3 jours	1
Connaissance des handicaps	Adapei 44	3 jours	1
Formation Rétablissement	Dr Bernard PACHOUD	2 jours	1
Forum nutrition santé	SRAE Nutrition	1 jour	2
Journée nationale de l'emploi accompagné	FEA	1 jour	1
Gestion du stress	Adapei 44	3 jours	1
Formation TOSA	CAP FORMATION	16 jours	1
Logiciel Via trajectoire	MDPH	½ journée	2

D/ Accueil de stagiaires / apprentis / services civiques / contrats aidés

L'accueil des stagiaires au service Passerelle pour l'emploi vise deux objectifs principaux :

- 1- Contribuer à la formation et à la qualification des futurs professionnels
- 2- Favoriser la connaissance de la spécificité de l'offre de service.

Passerelle pour l'emploi a accueilli cette année, un stagiaire en formation « Personne ressource en santé mentale », de l'Association Francophone de Remédiation Cognitive à Lyon. Cette personne est, par ailleurs, accompagnée par le dispositif d'emploi accompagné, co porté par l'Adapei 44 et le GIRPEH des Pays de la Loire. L'objectif était notamment, de mener au sein du service une expérimentation de la **pair aideance**, en complémentarité des prestations d'accompagnement proposées par Passerelle pour l'emploi. Au cours de la période, le stagiaire pair-aidant a pu réaliser une information collective, à destination des personnes accompagnées par Passerelle pour l'emploi et désireuses de s'informer sur la pair aideance ainsi que la notion de rétablissement. Le stagiaire pair aidant a pu rencontrer individuellement une quinzaine de personnes et mener une vingtaine d'entretiens, seul ou en tripartite, avec un professionnel du service.

Sur le même sujet, un petit groupe de personnes a, par ailleurs, pu participer à une « journée d'étude sur la pair aideance dans le champ du handicap psychique », organisée par le CReHPsy des Pays de la Loire.

En 2019, le service Passerelle pour l'emploi a accueilli 2 stagiaires :

	Formations suivies	Durée du stage
1	2 ^{ème} année licence de psychologie	3 semaines
1	« personne ressource en santé mentale »	9 semaines

Fait à Nantes le,6/04/2020
Directrice Pôle Inclusion-Adapei 44
Passerelle pour l'emploi
Lyliane JEAN

